

**LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

---

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2014**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

Le chiffre d'affaires de la MVP progresse de 25 500 affaires nouvelles pour 14,1 M€ versus 13,8 M€. Sur l'ensemble du portefeuille les résiliations sont en baisse. Le portefeuille maintient son développement avec une augmentation de 6,1% en chiffre d'affaires et de 3,5% en nombre de contrats. C'est une année supérieure à 2013.

L'activité par branche est détaillée ci-dessous :

- Frais de santé :

La situation en frais de santé est plus difficile depuis 2011. La stagnation des affaires nouvelles persiste, mais elle est compensée par la diminution des résiliations. Le portefeuille est en consolidation ; il progresse de 5,3% en nombre de contrats.

- Crédit :

L'assurance-crédit poursuit sa progression alors que l'activité n'est pas très portée par la conjoncture. Les résiliations progressent, essentiellement lié aux fins de crédit. Le portefeuille augmente de 4% à 41 M€.

- Prévoyance :

Après un creux en 2013, l'activité reprend avec une belle progression des affaires nouvelles qui ramène la branche à un niveau supérieur à 2012. Les résiliations sont en baisse en nombre de contrats, mais le volume reste important du fait de l'ancienneté des contrats résiliés. Ces

résiliations portent sur de gros capitaux alors que les affaires nouvelles représentent des capitaux plus faibles.

- Activité Vie

Le chiffre d'affaires vie à fin décembre 2014 réalisé avec PREDICA s'élève à 55 M€ soit une baisse de 3,5%. Celui réalisé par SPIRICA s'élève à 16,5 M€.

Le chiffre d'affaires vie global à fin décembre 2014, porté essentiellement par le contrat Médicale Sérénité de SPIRICA, s'élève à 73 M€ en progression de 12,7%. Le nombre de contrats en portefeuille est de 26 541 contrats pour une valeur globale d'environ 799 M€.

- Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2010</i>	<i>Exercice 2011</i>	<i>Exercice 2012</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2014</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance-Crédit</i>	<i>214</i>	<i>226</i>	<i>241</i>	<i>257</i>	<i>272</i>
<i>Epargne - Retraite</i>	<i>63,1</i>	<i>71,3</i>	<i>59,2</i>	<i>64,2</i>	<i>67,0</i>

## 2) RENTES D'INVALIDITE :

Concernant le risque invalidité, les provisions sur les sinistres connus sont calculées sur la base, d'une part, des rentes invalidité en cours et, d'autre part, des probabilités de passage en rentes d'invalidité pour les sinistres incapacité de travail en cours.

Une provision complémentaire est constituée pour les sinistres tardifs et les aggravations. Cette provision est déterminée à partir d'une étude sur la sinistralité par exercice de survenance.

En 2014, le taux technique dans le calcul des provisions est passé à 1,50% (contre 1,75% en 2013).

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, les rentes trimestrielles servies à terme échu ont été revalorisées de 1%.

Le tableau ci-après présente le détail des rentes invalidité (*Nombre et provisions dossier*) en cours par produit vu au 31 décembre de chaque année :

Produit	Exercice 2010		Exercice 2011		Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014	
	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions
PLAN DE PROTECTION MEDIPRAT	1	38 K€	1	54 K€	1	16 K€	1	8 K€	1	-4 K€
PLAN DE PREVOYANCE PHARMACIENS	1	141 K€	1	126 K€	2	179 K€	2	155 K€	2	167 K€
GROUPE INFIRMIERE N° 151	144	6 632 K€	141	6 668 K€	152	6 873 K€	152	6 529 K€	152	6 506 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE MEDIPRAT	117	12 648 K€	112	11 595 K€	113	11 370 K€	95	9 537 K€	90	9 171 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE DENTISTES	37	4 249 K€	35	3 967 K€	28	3 375 K€	26	3 156 K€	25	2 945 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE VETERINAIRES	8	999 K€	9	1 062 K€	10	1 008 K€	9	879 K€	8	770 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT	147	26 755 K€	180	30 334 K€	212	38 666 K€	228	43 438 K€	245	46 824 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT DENTISTES	66	13 976 K€	71	14 747 K€	68	16 299 K€	71	16 268 K€	74	18 264 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT PHARMACIENS	6	904 K€	8	1 085 K€	12	2 284 K€	11	2 185 K€	13	3 129 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT VETERINAIRES	11	3 630 K€	11	3 700 K€	14	4 812 K€	12	3 574 K€	13	3 638 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT BIOLOGISTES	3	969 K€	2	892 K€	2	874 K€	3	1 261 K€	4	1 738 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE PHARMACIENS	1	149 K€	1	212 K€	3	246 K€	3	256 K€	3	168 K€
ASSURANCES PREVOYANCE INFIRMIERS							2	367 K€	4	1 696 K€
<b>Total</b>	<b>542</b>	<b>71 090 K€</b>	<b>572</b>	<b>74 443 K€</b>	<b>617</b>	<b>86 002 K€</b>	<b>613</b>	<b>87 245 K€</b>	<b>630</b>	<b>93 316 K€</b>

### 3) CONTRATS D'EPARGNE ASSURANCE VIE SOUSCRITS AUPRES DE PREDICA :

Les résultats de l'exercice 2014 ont permis de revaloriser les encours à effet du 31/12/2014 au taux de :

Produits	Taux 2013	Taux 2014	Taux en cas de sortie 2015 <sup>(1)</sup>
----------	-----------	-----------	---

#### Produits commercialisés

MEDICALE INVESTISSEMENT 2	3,00%	2,60%	1,30%
MEDICALE HORIZON 2	2,55%	2,15%	1,08%
MEDICALE HORIZON MADELIN 2	3,00%	2,60%	1,30%

#### Produits fermés à la commercialisation

MEDICALE INVESTISSEMENT 1	3,00%	2,60%	1,30%
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	1,80%	1,55%	1,00%
MEDI-RETRAITE			
Souscription depuis le 01/06/95	1,90%	1,65%	1,00%
Versement programmés	4,50%	4,50%	1,00%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	1,00%
Versement libres depuis le 01/01/98	1,90%	1,65%	1,00%
MEDI-RESSOURCES	1,90%	1,65%	1,00%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	3,00%	2,60%	1,30%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	3,00%	2,60%	1,30%
MEDICALE HORIZON	2,55%	2,15%	1,08%
MEDICALE HORIZON MADELIN	3,00%	2,60%	1,30%
MEDICALE PATRIMOINE	2,50%	2,10%	1,05%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	1,80%	1,55%	1,00%
MEDICALE REVENUS	1,90%	1,65%	1,00%

(1) taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier qui s'applique en cas de sortie en cours d'année. Ce taux est révisable en cours d'année.

Pour le contrat Médicale Sérénité, le taux servis sur 2014 par SPIRICA est de 3,42%.

### 4) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014 ET BUDGET 2015 ET 2016

#### a) **Comptes de l'association**

Le conseil d'administration en date du 27 mars 2014 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelles adhésions.

Au vue des nouvelles adhésions enregistrées à fin 2014, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 34 762,00 € (montant des cotisations).

Il convient de rajouter au montant des cotisations :

- le report à nouveau de l'exercice 2014 à hauteur de 63 827,32 €
- les intérêts du Livret A à hauteur de 296,06€

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 21 573,53 €, se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	12 601,44 €
- assurance RCMS	3 215,65 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale	96,59 €
- frais de déplacement	595,55 €
- frais d'actualisation du site	1 113,60 €
- indemnités de présence	3 900,00 €
- frais bancaires	50,70 €
- frais de mission	0,00 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2014, s'élève à 39 943,03 €.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2014 un résultat bénéficiaire de 13 484,53 €.

#### b) Budget 2015 et prévisionnel 2016

Ressources 2015 :

- Report à nouveau 2014 63 827,32 €
- Résultat 2014 13 484,53 €

**Total des ressources 2015 77 311,85 €**

POSTES	Budget 2014	Dépenses engagées en 2014	Budget 2015	Budget Prévisionnel 2016
Frais et intérêts compte bancaire	50,00 €	50,70 €	55,00 €	55,00 €
Assurance RCMS	4 150,00 €	3 215,65 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Indemnités administrateurs	4 500,00 €	3 900,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Frais de déplacement	1 000,00 €	595,55 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	13 250,00 €	12 601,44 €	13 250,00 €	13 250,00 €
Frais site internet	1 150,00 €	1 113,60 €	1 150,00 €	0,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	2 200,00 €	96,59 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	800,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (Honoraires avocats)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 100,00 €</b>	<b>21 573,53 €</b>	<b>25 955,00 €</b>	<b>25 805,00 €</b>

## **5) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2014:**

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelles adhésions.

## **6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2014 PAR LE CONSEIL**

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 18 septembre 2014, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
- ajout ou modification de supports dans les contrats en unités de compte ;
- modification de garantie ;
- ajout de garantie et ajout d'options ;
- modification du seuil de versement ;
- modification des règles de conversion et des modalités d'investissement dans les contrats en unités de compte ;
- modification des Taux Minimum Annuel ;

Et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents

Les avenants et contrats signés en 2014 portaient essentiellement sur :

- Aménagement du contrat Médicale Sérénité.

L'aménagement suivant a été apporté au contrat Médicale Sérénité :

- mise en place d'un taux technique de rente de 1%.

Cette modification a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014

- Aménagement des contrats emprunteurs

Mise en harmonie avec la Loi Hamon.

Cette modification a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2014

- Aménagement du contrat MEDIPRAT

Les aménagements suivants ont été apportés au contrat MEDIPRAT :

- création d'une garantie Invalidité (T/66) sans trouble psy
- création d'une garantie 365 jours franchise 90 jours pour les praticiens hospitaliers
- intégration de la garantie 365 jours dans les règles d'harmonie

Ces modifications prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015

- Modification des contrats vie (taux intercalaires)

Il s'agit d'une opération d'harmonisation des contrats multi-supports de PREDICA en matière de politique de taux intercalaire. La mise en place de Solvabilité II et la mesure des engagements qui en découlera justifient d'envisager une nouvelle approche plus systématique.

L'objectif est d'enrayer la baisse des taux minimum annuel (TMA) actuellement fixés à un niveau très bas, parce qu'ils portent sur un engagement d'un an et qu'ils sont fixés à la fin de l'année N-1 de leur application (1% pour 2014). Pour ce faire les taux seront révisables en cours d'année afin de donner la possibilité à l'assureur de pouvoir s'adapter rapidement aux conditions extérieures, de fixer des taux en cas de sortie différents selon les contrats et peut-être selon les événements (rachat, terme, décès ...)

Outre cette évolution des taux intercalaires, sur les contrats multisupports bénéficiant sur les fonds euros d'un taux technique égal au taux des frais de gestion sur encours, PREDICA a souhaité pouvoir modifier la formulation de l'engagement de la compagnie. L'objectif est d'éviter des provisionnements coûteux, en maintenant la garantie que les valeurs de rachat ne seront pas affectées par les frais de gestion du contrat.

Deux solutions sont proposées pour garantir les investissements de l'assuré sur le support euros et compenser l'absence de garantie de taux :

- Sur les adhésions en cours qui bénéficient d'un taux technique égal au frais de gestion, cette garantie est remplacée par une garantie de valeur de rachat qui consiste à s'engager à ce que les frais de gestion ne soient pas prélevés si la PAB est insuffisante à les couvrir. Les taux majorés ne sont pas touchés. Seuls les contrats avec taux technique égal au taux des frais de gestion seront modifiés.
- Sur toutes les nouvelles adhésions des contrats de la gamme épargne souscrits par la Médicale Vie Prévoyance, PREDICA délivrera une garantie des investissements nets pendant les 10 premières années du contrat. Cette garantie permet à l'assuré d'être certain que la valeur de rachat du contrat ne baissera jamais du fait du prélèvement des frais de gestion et ce même si la PAB versée était nulle pendant 10 ans.

Sur la valorisation post mortem, la réglementation oblige à valoriser les fonds après le décès. PREDICA veut s'inscrire sur un taux unique pour tous les contrats basé sur le taux en cas de sortie moyen servi.

Ces modifications prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Ajouts de supports

- ajout de deux supports sur le contrat La Médicale Sérénité : BDL Rempart Europe et BDL Conviction de la société BDL Capital Management. Cet ajout a pris effet le 29 septembre 2014.
- ajout d'un fonds sur le contrat La Médicale Sérénité : BSO Patrimoine de la société Saint Olive Gestion. Cet ajout a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2014.
- ajout de trois supports sur le contrat Médicale Horizon Madelin 1 et 2: Echiquier Value et Echiquier Patrimoine de la société Financière de l'Echiquier et Eurose – C de la société DNCA Finance. Cet ajout a pris effet le 22 avril 2014.

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2014 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les termes suivants : Conformément à l'article 16 des statuts de l'Association pris en application de l'article R141-6 du Code des Assurances, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, et pour une durée de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier tous avenants aux contrats groupe en cours souscrits par l'Association auprès des Sociétés d'Assurances aux fins de les adapter :

- aux évolutions éventuelles de la législation et de la réglementation applicable,
- aux évolutions des conditions de gestion et de marché, notamment en termes de tarifications,
- aux évolutions des marchés financiers, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux supports financiers ou la modification des supports existants,
- aux évolutions des garanties dès lors qu'elles sont en faveur des adhérents (augmentation des garanties ou ajout d'options)

et plus généralement aux fins de faire respecter l'intérêt des membres de l'Association.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'Administration en fera rapport à la plus proche Assemblée.

## 7) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration s'est réuni le 20 janvier, le 27 mars, le 16 juin, le 18 septembre et le 19 novembre 2014.

Le Conseil est composé, depuis 2012, de 5 administrateurs.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 20/01/2014	CA 27/03/2014	CA 16/06/2014	CA 18/09/2014	CA 19/11/2014
<b>Nombre de présents</b>	5/5	5/5	3/5	4/5	4/5
<b>Ordre du jour</b>	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Taux de PAB 4) Evolution des contrats groupe 5) Approbation du budget 2014 et du prévisionnel 2015 6) Etablissement du projet de résolutions à l'Assemblée Générale 2014 7) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Arrêté des comptes annuels exercice 2013 3) Rapport des Avenants et contrats signés en 2013 par le Conseil 4) Point sur l'activité 5) Evolution des contrats groupe 6) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'Activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Organisation de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2014 5) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Environnement économique et financier 3) Point sur l'activité 4) Evolutions des contrats groupe 5) Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale 6) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Bilan de l'Assemblée Générale 2014 et convocation de l'Assemblée Générale 2015 3) Point sur l'activité 4) Evolution des contrats groupe 5) Etablissement du calendrier des points de rencontre 2015 6) Questions diverses

Au titre de l'exercice 2013, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 900 euros**.

**EXERCICE 2014****AVENANTS ET CONTRATS SIGNES PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**

<b>DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET</b>	<b>PRODUIT</b>	<b>AVENANT SOUSCRIPTION</b>	<b>OBJET</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATION</b>
01/03/2014	La Médicale Sérénité	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	27/03/2014
22/04/2014	Médicale Horizon Madelin 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	27/03/2014
01/01/2014	La Médicale Sérénité	Avenant	Mise en place d'un taux technique de rente	16/06/2014
01/11/2014	Contrats Emprunteurs	Avenant	Modification de la notice d'information pour une mise en harmonie avec la Loi Hamon	16/06/2014
01/01/2015	Médicale Investissement 1et 2, Médicale Patrimoine, Médicale Horizon 1 et 2, Medi Retraite, Medicale Retraite Pro, Médicale Horizon Madelin 1 et 2, Médicale Revenus, Mediressources, Medic Epargne 1 et 2, Médicale Epargne et Médicale Retraite	Avenant	Modification de la notice d'information pour la mise en place des taux intercalaires	18/09/2014
29/09/2014	La Médicale Sérénité	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	18/09/2014
01/07/2015	MEDIPRAT	Avenant	Aménagement des garanties	19/11/2014